

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL se sont réunis à la mairie sous la présidence de David COLAS, Maire.

Etaient présents : David COLAS, Jean-Philippe CLEMENT, Stéphane SAUVIGNON, Cécile BENOIST d'AZY, Sylvie GIRARD, Gilles THEBAULT, David CAILLOT, Aurélie MULLER

Excusés : Béatrice BAVART a donné procuration à David COLAS, Franck BOVE
Monsieur David CAILLOT est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 24/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
- 25/2023 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET
- 26/2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 27/2023 – INTENTION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 28/2023 – DEMANDE DE MME GAILLON D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES POUR DES COURS DE DANSE

24/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2023.

25/2023 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Vu le CGCT,

Considérant que le chapitre 67 présente un dépassement de crédits budgétaires de 2424 euros après la prise en charge du mandat de remboursement à Groupama pour les indemnités d'un litige

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire le virement de crédit suivant :

615232 – Entretien et Réparation sur réseaux : - 2424€

673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 2424€

26/2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le CGCT

Vu la demande de subvention du comité des Foires cercycois

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 100€ au comité des foires cercycois.

27/2023 – INTENTION SUR LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire informe du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Au regard de la complexité de ces transferts mais aussi des conséquences importantes sur l'organisation des services proposés aux usagers, il est indispensable de se préparer et d'analyser le plus en amont possible les modalités d'organisation. Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur ce transfert. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce pour le maintien du fonctionnement actuel. La compétence eau est actuellement exercée par le SIAEP du Val d'Aron et donne toute satisfaction à la commune. La compétence assainissement non collectif est actuellement exercée par la commune avec le concours technique de la communauté de communes.

28/2023 – DEMANDE DE MME GAILLON D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES POUR DES COURS DE DANSE

Vu le CGCT

Vu la demande de Madame Gaillon d'utilisation de la salle des fêtes pour des cours de danse le jeudi soir

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition à titre gracieux la salle des fêtes à Madame GAILLON Léa dans les conditions suivantes :

- Valable pour une année à compter du 12 juin 2023 ;
- Uniquement à votre intention et ne pouvant pas être transmis
- Jeudi soir de 17h à 20h ne pouvant pas être un autre jour ;
- Nettoyage de la salle et des toilettes ;
- Fournir une attestation d'assurance RC pro ;
- Activité de formation uniquement et pas de représentation
- Du 15 octobre au 15 avril 2023, Madame GAILLON sera redevable de 5€ pour le chauffage pour chaque séance

Monsieur le Maire est chargé d'établir la convention entre la commune et Madame Gaillon.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de l'avis de la CDSEI pour le retrait du chemin de Bansard du PDIPR, à savoir un avis défavorable. Le Conseil Départemental doit statuer.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, s'interroge sur la sécurité aux abords des ponts de l'Andarge sur la D136. Les aménagements faits par le Conseil départemental sont source d'insécurité routière. Monsieur le Maire fait part de cette inquiétude aux services départementaux.
- Monsieur le Maire informe que la bande de roulement à l'Usage à l'entrée de Verneuil sera refaite la semaine du 3 juillet